



Département de Corse du Sud

Commune de Serra di Ferro

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Délégation du Service Public de l'Eau Potable

1. Dénomination de la collectivité délégante :

MAIRIE de Serra di Ferro

Village

20 140 SERRA DI FERRO

Tél : 04 95 74 02 12 – Fax : 04 95 74 05 64

mairie@serradiferro.com

2. Procédure de passation : Délégation de Service Public conformément aux articles L 1411-1 et suivants du C.G.C.T.

3. Objet de la consultation : Délégation par affermage du Service Public de l'Eau Potable de Serra di Ferro

Code CPV : 65000000-3

4. Lieu d'exécution : Commune de Serra di Ferro (Corse du Sud)

5. Caractéristiques principales du service (Données RAD 2014) :

Abonnés : 608 abonnés eau potable ;

Volume assujéti Eau Potable : 111 508 m³/an ;

Linéaire de réseaux : 36,885 km dont 35,352 km en distribution ;

Nombre de compteurs : 615 unités ;

Poste de relèvement : 10 u ;

Ouvrages de production et traitement :

Exhaure de Favallé -1600 m³/j – 2 pompes 80 m³/h

UT de Porto Pollo – Décantation/filtration/chloration au chlore gazeux

Ouvrages de stockage : 7 réservoirs pour un volume total de 2 150 m³

Ouvrages de surpression :

UT de Porto Pollo : 3 unités de pompage (2 x 30 m³/h – 2 x 20 m³/h – 2 x 18 m³/h)

Surpresseur de Puliscone : 2 x 5 m³/h

Accélérateur de Tassinca bas : 2 x 11 m³/h

Station de reprise de Tassinca bas : 2 x 5 m³/h

6. Etendue des missions confiées :

Les principales caractéristiques de la délégation envisagée sont notamment :

- relation quotidienne du service de l'eau potable avec les usagers ;
- exploitation et surveillance des installations du service ;
- responsabilité du bon fonctionnement des ouvrages et de la continuité du service ;
- interventions d'urgences 7 jours sur 7, 24 h sur 24, y compris, dimanches et jours fériés ;
- travaux d'entretien, réparations courantes des ouvrages, équipements et matériels ;
- renouvellement matériels tournants, équipements électromécaniques, électriques, électronique, nécessaires au fonctionnement des installations y compris matériels de télésurveillance et auto-surveillance ;
- Travaux éventuels d'amélioration du service prévus à la signature du contrat.

7. Modalité de rémunération :

Le délégataire est rémunéré par la redevance perçue auprès des usagers du service.

8. Durée du contrat : la durée du contrat est de 12 ans.

9. Conditions de participation

9.1 – Forme juridique de la candidature

Les candidats peuvent se présenter soit en qualité de candidats individuels soit en qualité de membres d'un groupement. En cas de groupement d'entreprises, le groupement devra être solidaire.

En cas de candidature groupée, les documents mentionnés au § 9.2 devront être fournis par chacun des membres.

9.2 - Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique:

- Lettre de candidature (DC1) - pouvoirs de la personne habilitée à engager la société ;
- Déclaration du candidat (DC2) ;
- déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir ;
- déclaration sur l'honneur que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année qui précède le lancement de la procédure (DC7) ;
- déclaration sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire au titre des dispositions du code du travail ;
- Attestation sur l'honneur du respect des obligations d'emploi de travailleurs handicapés prévues aux articles des articles L5212-1 et suivants du Code du travail.
- Attestation sur l'honneur affirmant que le candidat ne se trouve pas en liquidation ou si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du jugement prononcé à cet effet ;
- Eléments juridiques de la société (Kbis –RCS) ;
- Garanties professionnelles et financières de l'entreprise et aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers :
 - o Présentation de la société ;
 - o Moyens humains et matériels ;
 - o Références détaillées concernant l'exploitation de service similaires ;

- Certificats de capacité de moins de 5 ans ;
- Chiffres d'affaires global et chiffre d'affaires concernant l'exploitation, dans le cadre de délégations de services publics d'eau potable, bilans des trois dernières années ;
- Attestations d'assurances RC et professionnelle en cours de validité ;
- Certificats de qualifications, attestations professionnelles, certifications.

10. Procédure

La procédure est une procédure ouverte :

Les candidats sont informés qu'ils devront remettre simultanément leurs dossiers de candidatures et leurs offres.

Pour ce faire, les candidats intéressés peuvent obtenir la Dossier de Consultation à l'adresse suivante :

MAIRIE de Serra di Ferro
Village
20 140 SERRA DI FERRO
Tél : 04 95 74 02 12 – Fax : 04 95 74 05 64
mairie@serradiferro.com

Le téléchargement dématérialisé peut être effectué via le profil d'acheteur suivant :
<http://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public MAIRIE DE SERRA DI FERRO

10.1 Modalités de présentation des candidatures et des offres :

Les dossiers de candidature et d'offres, rédigés en langue française, seront envoyés sous pli recommandé avec accusé de réception postal, ou déposé contre récépissé à l'adresse suivante :

MAIRIE de Serra di Ferro
Village
20 140 SERRA DI FERRO

Les dossiers de candidature et d'offres seront remis sous doubles enveloppes :
Enveloppe extérieure « Appel à candidature pour la délégation du service public de l'Eau Potable de Serra di Ferro - Ne pas ouvrir ».

Enveloppes intérieures :

Dossier de candidature : « nom du candidat : Candidature pour la délégation du service public de l'Eau Potable de Serra di Ferro – A n'ouvrir qu'en commission ».

Dossier d'offres : « nom du candidat : Offre pour la délégation du service public de l'Eau Potable de Serra di Ferro – A n'ouvrir qu'en commission ».

Aucun dépôt par voie électronique ou par télécopie n'est autorisé.

Les dossiers de candidature et d'offres devront être remis en un (1) exemplaire papier et un (1) exemplaire sur support informatique.

10.2 Sélection des candidats admis à présenter une offre

Dans un premier temps, la commission de délégation de service public ouvrira les dossiers de candidature.

Les candidats seront sélectionnés au vu de leurs garanties professionnelles, techniques et financières et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public et tels qu'appréciés au regard des documents exigés à l'appui de leur candidature au paragraphe 9.2.

Dans un deuxième temps, la commission ouvrira les dossiers d'offres des candidats admis à présenter une offre.

10.3 Jugement des offres

Critères d'appréciation des offres

Les critères d'appréciation des offres sont précisés dans le Règlement de Consultation du Dossier de Consultation.

Choix du délégataire

Le représentant de la collectivité, au vu de l'analyse des offres et de l'avis de la commission, négocie avec une ou plusieurs entreprises de son choix et saisit, 2 mois au moins après la date d'ouverture des plis contenant les offres, l'assemblée délibérante du choix du délégataire et du projet de contrat.

11. Date limite de réception des candidatures et des offres :

Lundi 7 septembre 2015 à 10h00

12. Renseignements complémentaires

12.1 Renseignements administratifs et techniques :

Séverine NARDINI
MAIRIE de Serra di Ferro
Village
20 140 SERRA DI FERRO
Tél : 04 95 74 02 12 – Fax : 04 95 74 05 64
mairie@serradiferro.com

Mr Jean-Marc RONDOT
ENTECH Ingénieurs Conseils
BP 118,
34 140 MEZE
Tél : 04 67 46 64 85 - Fax : 04 67 46 60 49
jeanmarc.rondot@entech.fr

12.2 Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Villa Montepiano – 20 407 BASTIA Cedex.
Tél : 04 95 32 88 66 Fax : 04 95 32 38 55 - E-mail : greffe-ta-bastia@juradm.fr

12.3 Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Bastia, villa Montepiano, 20 407 BASTIA cedex.
Tél : 04 95 32 88 66 Fax : 04 95 32 38 55 - E-mail : greffe-ta-bastia@juradm.fr

*12.3 Date d'envoi à la publication : **Mercredi 15 juillet 2015***